

Épreuve de force sur fond de faiblesse

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1073

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021749>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Epreuve de force sur fond de faiblesse

La situation financière du canton de Genève est catastrophique. Conséquence des imprévoyances passées. Mais pour redresser la barre, il faut que chacun y mette du sien: gouvernement, parlement et syndicats.

(jd) Le Conseil d'Etat genevois a tout fait pour susciter la récente et courte grève de la fonction publique, montrant tour à tour une coupable indécision et un autoritarisme puéril. Déjà à fin 1990, le gouvernement avait provoqué la colère d'une partie importante de ses fonctionnaires en décidant abruptement de supprimer l'allocation de rattrapage; il avait dû alors faire partiellement marche arrière. Depuis, l'exécutif cantonal a persévéré: la commission mixte prévue par l'accord de 1990 pour examiner les moyens d'améliorer la qualité du service public ne s'est réunie qu'à fin 1991 et le récent programme de restrictions budgétaires présenté par le gouvernement — limitation de l'indexation des salaires pour 1991 et 1992, réduction des effectifs de 2% en deux ans et hausse d'impôt limitée dans le temps pour financer l'aide aux personnes âgées — a commencé à être mis en œuvre dans les départements simultanément à la consultation des organisations du personnel.

Le plus mauvais élève

Aujourd'hui la situation est plus grave. Le déficit pour 1991 se révèle plus important que prévu et les prévisions pour l'année en cours indiquent un trou d'environ 700 millions de francs, le canton ne disposant toujours pas d'un budget. Comment a-t-on pu en arriver à une telle situation financière, sans contester la plus mauvaise des collectivités publiques helvétiques ?

La réponse est simple, plus facile à énoncer bien sûr a posteriori: Genève a fait preuve d'imprévoyance et vit aujourd'hui au-dessus de ses moyens. En période de rapide croissance et la progression à froid aidant, le canton n'a pas regardé à la dépense, a investi sans se préoccuper des coûts de fonctionnement ainsi programmés et ne s'est pas inquiété de constituer des réserves pour la possible période de vaches maigres. Le premier avertissement, qui n'a pas été entendu, fut la suppression de la progression à froid et donc la fin de la croissance automatique des recettes

de l'Etat; puis les rentrées fiscales n'ont pas résisté aux premiers coups de boutoir de la conjoncture qui ont mis en évidence la fragilité structurelle des finances publiques genevoises: pyramide des contribuables très effilée, volatilité du secteur tertiaire, place trop importante de l'impôt sur les transactions immobilières gonflé par la spéculation.

Economies symboliques

Face à cette situation, le gouvernement n'a pas réagi promptement, tous ses membres ou presque cherchant à préserver le budget de leur département. Absence de concertation. Dans ces conditions, le Grand Conseil et sa commission des finances ne pouvaient guère trouver que des économies symboliques. Mais plutôt que d'unir leurs forces pour suggérer des priorités et exiger des propositions de la part du gouvernement, les députés se sont chamaillés, les bourgeois s'érigeant soudain en maîtres de rigueur, eux qui pourtant, majoritaires, portent une lourde responsabilité dans la détérioration actuelle. Absence de concertation à nouveau.

A ce propos, les dernières propositions de l'Entente bourgeoise sont caractéristiques: les mesures de réduction des effectifs avancées relèvent plus du règlement de compte avec de petits services qui dérangent (Bureau de l'égalité, Office des transports et de la circulation, Service d'écotoxicologie par exemple) que d'une analyse réfléchie et responsable de la situation. Et lorsqu'enfin le Conseil d'Etat se ressaisit et «propose» son plan en trois points, il s'avère qu'en réalité tout est décidé et qu'il n'y a rien à négocier. Absence de concertation toujours. Après quoi le gouvernement se plaint d'être seul à porter le fardeau. Si les magistrats avaient bien voulu tendre l'oreille, ils auraient certes entendu des fonctionnaires soucieux de leurs intérêts matériels mais surtout déçus d'être tenus pour quantité négligeable et de se voir imposer des mesures d'austérité sans avoir pu, eux qui sont au front, proposer les

économies et la rationalisation nécessaires.

Pourtant dans cette affaire, il existe au moins quelques repères indiscutables. S'il est vain d'imaginer redresser le budget cantonal en quelques mois, l'opération doit démarrer immédiatement selon un plan qui portera sur plusieurs années. Etant donné l'importance de la masse salariale dans le budget, l'assainissement ne pourra faire l'économie de la réduction des effectifs. Prétendre que toucher aux effectifs conduira à la dégradation des services publics est une mauvaise plaisanterie; même dans les secteurs de l'éducation et de la santé il est possible de diminuer sans dommage le nombre de postes, à condition de cibler les réductions sur les services superflus et surdimensionnés. Inutile d'évoquer maintenant une augmentation de la fiscalité: il n'y aura pas de majorité pour cette solution en forme de fuite en avant. A vouloir jouer avec cette idée, le cartel des organisations de la fonction publique risque bien de se brûler les doigts. Par contre, face au vide politique qui caractérise actuellement la situation genevoise, le cartel gagnerait en crédibilité s'il engageait franchement le débat sur les priorités de l'action publique et sur la nécessaire restructuration d'une administration à bien des égards archaïque. Jusqu'à présent il s'est contenté d'énoncer du bout des lèvres des propositions de dernière minute en forme d'ultimatum, donnant ainsi l'image négative d'un corporatisme étroit.

Renoncer aux calculs d'épicier

Le compromis nécessaire peut être trouvé, à condition que chacune des parties renonce à ses calculs d'épicier à court terme. Le canton a besoin d'un plan de redressement sur plusieurs années qui bénéficie d'un large soutien. Dans cette perspective, la fonction publique pourrait faire le sacrifice temporaire d'une partie de l'indexation, si elle avait l'assurance de pouvoir participer activement à l'amélioration de l'efficacité des services publics. A défaut c'est l'avenir économique et social du canton qui souffrira: que le Conseil d'Etat et la majorité du Grand Conseil mâtent les fonctionnaires et il s'ensuivra un détestable climat de méfiance et de tension peu propice à la qualité des prestations de l'Etat; que le cartel fasse prévaloir son point de vue et les finances cantonales continueront de se détériorer, préparant un avenir plus sombre encore pour la fonction publique. ■